

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 40
Procurations : 4
Votants : 44
Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

Secrétaire de séance : Joël BOYER

Absents : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint-Etienne-de-Boulogne - Installation de panneaux indiquant le nom des rues et numéro des habitations du village.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne relatif à l'installation de panneaux indiquant le nom des rues et numéro des habitations du village à Saint-Etienne-de-Boulogne ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 22 février 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'installation de panneaux indiquant le nom des rues et numéro des habitations du village afin de permettre une meilleure distribution du courrier et de faciliter l'intervention des secours.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 3 500 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 7 000 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 3 500 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne de 43 797 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 27 652.54 €, (le solde sur enveloppe de la commune suite à ce dossier s'établit à 24 152.54 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 3 500 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne pour financer l'installation de panneaux indiquant le nom des rues et numéro des habitations du village ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne initialement de 43 797.00 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 16 mars 2022

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220315-DEL15032022-02-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022